

# L'opposition désigne ses 8 représentants pour la CENI



*La coalition des 14 partis de l'opposition a finalement désigné ses 8 représentants pour la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Les noms ont été envoyés ce dimanche 30 septembre au Président de l'Assemblée nationale par le biais d'un courrier signé de la présidente du Groupe parlementaire ANC, Me Isabelle Ameganvi.*

L'opposition avait en effet jusqu'au 30 septembre pour désigner ses représentants à la CENI conformément à l'accord du 23 septembre dernier issue de la deuxième réunion du Comité de suivi des recommandations de la CEDEAO.

Au titre de l'opposition parlementaire, sur les huit représentants, trois (03) sont de l'Alliance Nationale pour le Changement (Edem Atantsi, Francis Pédro Amuzun et Jean-Jacques Teko), un (01) du Comité d'Action pour le Renouveau (Kodzo Awudi) et un (01) de l'Alliance des démocrates pour un développement intégral (Yamba Pessinaba).

Les deux sièges réservés aux partis extraparlamentaires sont arrachés par la Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA) représentée par Boutchou Sibabi et le Parti National Panafricain (PNP) de Tikpi Atchadam représenté par Nouridine Tchassanti Sebabe-Gueffe Tchah.

Le 8<sup>e</sup> représentant (au titre de la société civile) vient du Front Citoyen Togo Debout (FCTD) en la personne de Seth Mateli

Kluvia, président de l'APED-Togo.

Conformément à la loi, les élus du peuple devront tenir une plénière pour procéder à l'élection de ces nouveaux membres de la CENI. Les nouveaux membres auront également à prêter serment devant la Cour Constitutionnelle avant de rejoindre leurs postes.

Les deux partis politiques qui siégeaient à la CENI au titre de l'opposition à savoir le Nouvel Engagement Togolais (NET) de Gerry Taama et l'Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire (OBUTS) ont exprimé leur disponibilité à se retirer de l'Institution pour céder leurs places aux représentants de la Coalition.

Il faut souligner que la CENI, institution chargée d'organiser les élections, est composée de 17 membres dont 5 pour la majorité parlementaire, 5 pour l'opposition parlementaire. Il avait été retenu lors des négociations du 23 septembre dernier, qu'au titre des six représentants des partis extra parlementaires et de la société civile, que chacune des parties concernées (pouvoir et opposition) coopte 3 conformément au code électoral. Le dernier siège étant réservé au représentant de l'administration publique.

Cette recomposition de la CENI devrait entraîner celle des Commissions électorales locales indépendantes (CELI) et des Comités listes et cartes (CLC).

Selon le calendrier établi par la CENI, le recensement électoral est prévu du 1er au 08 Octobre 2018 pour la 1ère zone et du 17 au 24 Octobre pour la 2ème zone. La date des élections locales est fixée au 16 décembre 2018 et celle des législatives, le 20 décembre.

**Cris DADA**